



COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Les éléments fournis sont donnés à titre informatif.

COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués désignés par les organes délibérants des membres qu'ils représentent. La représentation des délégués au sein du comité syndical est proportionnelle à la population des bassins versants de la collectivité qu'ils représentent : un délégué par tranche de 20 000 habitants. La population de référence est la population totale INSEE. Elle est actualisée au début de chaque mandature en considérant les chiffres authentifiés et en vigueur au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle le comité syndical est renouvelé dans sa totalité.

Le comité syndical est composé de délégués titulaires répartis comme suit (un délégué par tranche de 20 000 habitants. La population de référence est la population municipale :

EPCI - FP	Population dans le bassin versant	Tranche par 20 000 habitants	Nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants	Total par tranche de délégués titulaires
CC Sud Sarthe	1 392	0 – 20 000	1 titulaire 1 suppléant	12
CC des Vallées de la Braye et de l'Anille	2 666			
CC du Pays Fléchois	3 861			
CC de la Vallée de la Haute Sarthe	7 248			
CC Cœur du Perche	11 266			
CC des Collines du Perche Normand	12 240			
CC du Pays de Mortagne-au-Perche	13 656			
CC de l'Orée de Bercé - Belinois	14 080			
CC du Perche	15 070			
CC du Sud Est du Manceau	18 101			
CC Loué Brûlon Noyen	18 484	20 001 – 40 000	2 titulaires 2 suppléants	14
CC de la Champagne Conlinoise Pays de Sillé	18 486			
CC Maine Cœur de Sarthe	21 899			
CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	23 097			
CC de l'Huisne Sarthoise	27 063			
CC Maine Saosnois	28 109			
CC du Pays Sabolien	28 246			
CC Le Gesnois Bilurien	29 940			
CC du Val de Sarthe	30 887			
-	-	40 001 – 60 000	3 titulaires 3 suppléants	-
CU Le Mans Métropole	213 834	> 200 000	12 titulaires 4 suppléants	12
Total	539 625			38

Chaque délégué dispose d'une voix délibérative. Des délégués suppléants sont aussi désignés. Il est possible que le nombre de délégués suppléants soit différent de celui des titulaires.

Pour l'élection des délégués au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de l'EPCI à fiscalité propre.

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

La contribution des membres au titre des compétences et des missions exercées dans le cadre de l'article 7 présente un caractère budgétaire et annuel. Elle est exigée pendant toute la durée du syndicat.

La demande de contribution sera adressée à chaque membre dans le mois suivant le vote du budget primitif du syndicat, et au plus tard avant la fin du premier semestre de l'année N.

La contribution des membres est déterminée au prorata de la superficie située dans le périmètre de compétence du syndicat (pour 20%) et de la population concernée (pour 80%). La population de référence est la population totale INSEE. Elle est actualisée au début de chaque mandature en considérant les chiffres authentifiés et en vigueur au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle le comité syndical est renouvelé dans sa totalité.

EPCI - FP	Superficie		Population		Clé de répartition
	Superficie concernée (km ²)	Part de la superficie concernée	Population dans le bassin versant	Part de la population dans le bassin versant	
CC Sud Sarthe	20,24	0,35%	1 392	0,26%	0,28%
CC des Vallées de la Braye et de l'Anille	61,56	1,06%	2 666	0,49%	0,61%
CC du Pays Fléchois	90,18	1,55%	3 861	0,72%	0,88%
CC de la Vallée de la Haute Sarthe	240,88	4,15%	7 248	1,34%	1,90%
CC Cœur du Perche	382,47	6,59%	11 266	2,09%	2,99%
CC des Collines du Perche Normand	361,86	6,24%	12 240	2,27%	3,06%
CC du Pays de Mortagne-au-Perche	392,15	6,76%	13 656	2,53%	3,38%
CC de l'Orée de Bercé - Belinois	91,92	1,58%	14 080	2,61%	2,40%
CC du Perche	173,94	3,00%	15 070	2,79%	2,83%
CC du Sud Est Manceau	177,53	3,06%	18 101	3,35%	3,30%
CC Loué Brûlon Noyen	463,82	7,99%	18 484	3,43%	4,34%
CC de la Champagne Conlinoise Pays de Sillé	430,76	7,42%	18 486	3,43%	4,23%
CC Maine Cœur de Sarthe	188,52	3,25%	21 899	4,06%	3,90%
CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	492,04	8,48%	23 097	4,28%	5,12%
CC de l'Huisne Sarthoise	357,31	6,16%	27 063	5,02%	5,24%
CC Maine Saosnois	613,91	10,58%	28 109	5,21%	6,28%
CC du Pays Sabolien	346,65	5,97%	28 246	5,23%	5,38%
CC Le Gesnois Bilurien	356,51	6,94%	29 940	5,55%	5,67%
CC du Val de Sarthe	286,35	4,94%	30 887	5,72%	5,57%
CU Le Mans Métropole	273,40	4,71%	213 834	39,63%	32,64%
Total	6 224,84	100,00%	539 625	100,00%	100,00%

Population totale INSEE 2020, en vigueur au 1^{er} janvier 2023